

QUESTIONS TYPES
COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

REMARQUE GENERALE

Veuillez répondre en cochant la case de votre choix.
Pour chaque question ou énoncé, il n'existe qu'une seule bonne réponse.

Question 1

Au cours de l'exercice, une société achète à titre de placement de trésorerie 100 actions STOCK au prix de € 300 par action. À la fin de l'exercice, l'action est cotée à € 375 par action.

Quelle écriture doit être passée, si la société détient encore ces actions en portefeuille ?

- aucune
- D : 510 Actions et parts : 7 500
C : 122 Plus-values de réévaluation sur Imm. Fin. : 7 500
- D : 2848 Plus-values actées sur autres actions et parts : 7 500
C : 122 Plus-values de réévaluation sur Imm. Fin. : 7 500
- D : 510 Actions et parts : 7 500
C : 751 Produits des actifs circulants : 7 500

Question 2

Dans le courant de l'année X0, une entreprise a acheté une machine pour € 82 000. Sa durée d'utilisation a été fixée à 5 ans et l'entreprise opte pour l'amortissement dégressif.

À quelle valeur comptable cette machine est-elle reprise dans les comptes annuels de cette entreprise à la fin de l'année X2 ?

- € 32 800
- € 17 712
- € 16 400
- € 13 120

QUESTIONS TYPES

LÉGISLATION RELATIVE AUX COMPTES ANNUELS ET AUX COMPTES CONSOLIDÉS

REMARQUE GENERALE

Veuillez répondre en cochant la case de votre choix.
Pour chaque question ou énoncé, il n'existe qu'une seule bonne réponse.

Question 1

Lorsqu'une société et une ou plusieurs autres sociétés de droit belge ou étranger, qui ne sont ni filiales les unes des autres ni filiales d'une même société, sont placées sous une direction unique, on dit que ces sociétés :

- sont sœurs
- constituent un groupe
- constituent un consortium**
- sont sous contrôle exclusif

IEC	Nom & Prénom	Dossier n°
Examen du		

QUESTIONS TYPES

ANALYSE ET CRITIQUE DES COMPTES ANNUELS

REMARQUE GENERALE

Veuillez répondre en cochant la case de votre choix.
Pour chaque question ou énoncé, il n'existe qu'une seule bonne réponse.

Question 1

Une entreprise possède des actifs courants à concurrence de €50 000. Puis, une dette à court terme de €10 000 est payée. Après ce paiement, le current ratio devient 2.

À combien s'élevaient les dettes à court terme avant d'effectuer le paiement ?

- € 30 000
- € 20 000
- € 35 000
- € 25 000

Question 2

Une entreprise utilise la méthode du « *percentage-of-completion* » pour ses commandes en cours d'exécution. Au cours de l'année 2002, un travail est commencé qui sera livré en 2004 pour la somme de €9 000 000.

Les données suivantes sont connues :

	Au 31/12/2002	Au 31/12/2003
Frais cumulatifs	€3 900 000	€6 300 000
Total des frais estimés à l'achèvement	€7 800 000	€8 100 000

Quel bénéfice sera enregistré pour ce contrat en 2003 ?

- € 100 000
- € 300 000
- € 600 000
- € 700 000

IEC	Nom & Prénom	Dossier n°
Examen du		

QUESTIONS TYPES

PRINCIPES GÉNÉRAUX DE DROIT FISCAL

REMARQUE GENERALE

Veuillez répondre en cochant la case de votre choix.
Pour chaque question ou énoncé, il n'existe qu'une seule bonne réponse.

Question 1

Le principe de territorialité de l'impôt implique :

- que l'impôt est dû en raison de la nationalité belge
- que, en l'absence de conventions internationales, le fisc ne peut saisir les biens du contribuable situés à l'étranger**
- que le droit de succession est dû sur les biens meubles situés en Belgique d'un défunt dont le dernier domicile est situé à l'étranger
- que la commune ne peut lever une taxe sur des biens situés sur son territoire mais appartenant à une personne domiciliée dans une autre commune

Question 2

La Cour de cassation, dans ses arrêts Brepols et Au Vieux Saint Martin, a admis :

- la fraude à la loi
- que les parties n'acceptent pas toutes les conséquences de leurs actes, lorsque ceux-ci ne sont pas conformes à la réalité économique
- qu'il n'y a pas simulation, lorsque les parties, sans violer aucune obligation légale, acceptent toutes les conséquences de leurs actes, même si le but poursuivi est uniquement d'échapper à l'impôt**
- qu'il y a simulation, lorsque les parties, sans violer aucune obligation légale, acceptent toutes les conséquences de leurs actes, mais que le but poursuivi est uniquement d'échapper à l'impôt

IEC	Nom & Prénom	Dossier n°
Examen du		

QUESTIONS TYPES

IMPÔT DES PERSONNES PHYSIQUES

REMARQUE GENERALE

Veuillez répondre en cochant la case de votre choix.
Pour chaque question ou énoncé, il n'existe qu'une seule bonne réponse.

Question 1

Bertrand est propriétaire d'une habitation qu'il loue à un ménage. Son revenu immobilier net imposable se compose :

- du revenu cadastral indexé
- du revenu cadastral indexé x 1,4**
- du revenu cadastral indexé x 1,4 moins les frais d'entretien et de réparation de l'habitation (en principe 40 % du loyer reçu)
- du revenu cadastral indexé moins la déduction pour habitation

Question 2

Pour quels types de revenus professionnels mentionnés ci-dessous faut-il faire des versements anticipés pour éviter une majoration d'impôt ?

1. bénéfices
2. profits
3. rémunérations de travailleurs

- pour aucun des trois types de revenus professionnels cités
- pour 1 des trois types de revenus professionnels cités
- pour 2 des trois types de revenus professionnels cités**
- pour les trois types de revenus professionnels cités

IEC	Nom & Prénom	Dossier n°
Examen du		

QUESTIONS TYPES

PRINCIPES DE DROITS D'ENREGISTREMENT ET DE SUCCESSION

REMARQUE GENERALE

Veuillez répondre en cochant la case de votre choix.
Pour chaque question ou énoncé, il n'existe qu'une seule bonne réponse.

Question 1

Indiquez le document obligatoirement enregistrable :

- acte sous seing privé constatant l'apport par Yves et Xavier chacun d'une somme de € 250 000 dans une société de droit commun (société civile) belge
- acte sous seing privé constatant la donation par Xavier à Yves d'une somme de € 250 000 ; l'acte est signé par les deux parties
- testament olographe de Xavier décédé le 15 août 2003
- acte d'un notaire belge constatant la donation par Xavier à Yves d'une villa située en France

Question 2

Xavier, célibataire, ayant toujours eu sa résidence fiscale à Bruxelles, y est décédé le 15 janvier. Il laisse pour héritier son père (qui recueille un quart de la succession) et son frère (qui recueille le surplus). En outre, il a désigné dans son testament son amie Louise légataire d'une somme de € 30 000.

La dette qui ne sera pas admise au passif de sa succession est :

- la facture des pompes funèbres relative aux funérailles de Xavier (la facture a été envoyée au père du défunt et payée par le frère)
- la facture envoyée par un garagiste pour frais d'entretien de la voiture du défunt (la facture a été envoyée par le garagiste au père du défunt, mais n'a pas encore été payée ; elle concerne un entretien réalisé avant le décès)
- la somme restant à rembourser d'un emprunt contracté par le défunt auprès de son amie Louise précitée (emprunt qui a servi à effectuer un voyage d'étude en Amérique du Sud ; il restait encore à rembourser € 1 000)
- la somme restant à rembourser d'un emprunt contracté par le défunt auprès de son père (emprunt qui a servi à acquérir l'immeuble qui fait partie de l'actif de la succession ; il restait encore à rembourser € 20 000)

IEC	Nom & Prénom	Dossier n°
Examen du		

QUESTIONS TYPES

PROCÉDURE FISCALE

REMARQUE GENERALE

Veuillez répondre en cochant la case de votre choix.
Pour chaque question ou énoncé, il n'existe qu'une seule bonne réponse.

Question 1

L'Administration de la TVA, de l'enregistrement, des domaines et des successions :

- peut communiquer des informations à l'Administration des contributions directes, mais avec l'autorisation du contribuable
- ne peut pas communiquer d'informations à l'Administration des contributions directes
- peut communiquer des informations à l'Administration des contributions directes, mais l'inverse n'est pas vrai
- peut communiquer des informations à l'Administration des contributions directes, et l'inverse est aussi possible**

Question 2

Suite à un avis de rectification en matière d'impôts sur les revenus, un contribuable fait l'objet d'un enrôlement avec lequel il n'est pas d'accord. Il sait que s'il introduit une réclamation, le directeur va très probablement rejeter sa réclamation, car le taxateur a fait application des dispositions du commentaire administratif.

Dans ce cas :

- il a le droit d'introduire directement un recours devant le tribunal de première Instance sans faire de réclamation au préalable
- il doit d'abord introduire une réclamation dans le délai et attendre au moins 6 mois avant d'aller devant le tribunal de première instance**
- il a le droit d'introduire un recours devant le juge des saisies
- il n'a aucun recours possible

IEC	Nom & Prénom	Dossier n°
Examen du		

QUESTIONS TYPES

NORMES JURIDIQUES ET PROFESSIONNELLES CONCERNANT L'EXPERTISE COMPTABLE, LE CONSEIL FISCAL ET LES AUTRES MISSIONS LÉGALES DE L'EXPERT-COMPTABLE ET DU CONSEIL FISCAL

REMARQUE GENERALE

Veuillez répondre en cochant la case de votre choix.
Pour chaque question ou énoncé, il n'existe qu'une seule bonne réponse.

Question 1

Lorsqu'un dossier d'un expert-comptable ou d'un conseil fiscal est traité par la Commission de discipline ou par la Commission d'appel, un représentant du Conseil de l'IEC :

- ne peut en aucun cas assister aux réunions de ladite commission eu égard aux règles d'indépendance fixées par la loi entre ces deux commission et le Conseil de l'IEC
- peut, dans certaines circonstances, assister aux réunions de ladite commission**
- assiste aux réunions de ladite commission
- participe activement aux travaux de ladite commission

Question 2

Le rapport à établir dans le cadre d'une transformation de forme juridique d'une société :

- peut être établi par un expert-comptable et/ou un conseil fiscal
- peut être établi par un expert-comptable mais pas par un conseil fiscal
- doit être établi par un expert-comptable
- ne peut pas être établi par un expert-comptable lorsque les comptes de la société sont contrôlés par un commissaire**

IEC	Nom & Prénom	Dossier n°
Examen du		

QUESTIONS TYPES

PRINCIPES DE DROIT CIVIL

REMARQUE GENERALE

Veuillez répondre en cochant la case de votre choix.
Pour chaque question ou énoncé, il n'existe qu'une seule bonne réponse.

Question 1

Le 1^{er} mars 2003, en présence de plusieurs collègues de travail, Edgard DAVOU prête à Holly BRIUCE une somme de €1 000 pour une période de 6 mois.

Le contrat de prêt est dactylographié en deux exemplaires où les conditions convenues par les deux parties sont reprises ; les deux exemplaires sont signés par E. DAVOU et H. BRIUCE.

À l'échéance, E. DAVOU est impayé et H. BRIUCE refuse de reconnaître le prêt.

E. DAVOU pourra-t-il faire la preuve de son droit ?

- le document est un acte sous seing privé parfaitement valable et fait donc pleinement preuve
- le document est un commencement de preuve par écrit et, pour pouvoir faire pleinement preuve, doit être complété soit par un témoignage, soit par des présomptions
- il n'est pas nécessaire d'avoir un écrit pour faire preuve, le juge se contentera du témoignage d'un des collègues de bureau présents
- le document est un commencement de preuve par écrit et se suffit à lui-même pour faire preuve

Question 2

Dans le régime matrimonial légal, les dettes professionnelles d'un époux relèvent :

- uniquement du patrimoine propre de l'époux débiteur de la dette des trois patrimoines
- du patrimoine commun et du patrimoine propre de l'époux débiteur de la dette
- du patrimoine commun uniquement

IEC	Nom & Prénom	Dossier n°
Examen du		

QUESTIONS TYPES

ORGANISATION DES SERVICES COMPTABLES ET ADMINISTRATIFS DES ENTREPRISES

REMARQUE GENERALE

Veuillez répondre en cochant la case de votre choix.
Pour chaque question ou énoncé, il n'existe qu'une seule bonne réponse.

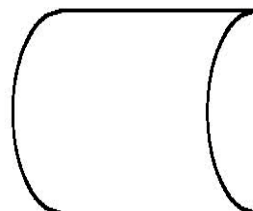
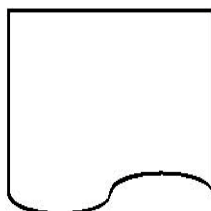
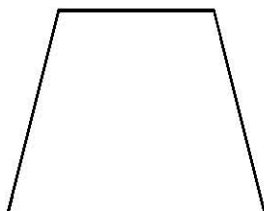
Question 1

Le traitement par lots (*batch processing*) de transactions comptables est l'approche la plus indiquée lorsque :

- le classement des enregistrements dans le fichier principal (master file) n'est pas pertinent
- le volume des transactions est élevé**
- l'actualisation des données est très importante
- des caractéristiques hardware uniques sont présentes

Question 2

La bonne explication, de gauche à droite, pour les symboles de schémas de flux suivants est :



- document, display, stockage en ligne, introduction de données
- opération manuelle, traitement, stockage hors ligne, traitement informatique
- display, document, stockage en ligne, traitement informatique
- opération manuelle, document, stockage en ligne, traitement informatique**

IEC	Nom & Prénom	Dossier n°
Examen du		

QUESTIONS TYPES

GESTION FINANCIÈRE DES ENTREPRISES

(y compris l'analyse, par les procédés de la technique comptable, de la situation et du fonctionnement des entreprises au point de vue de leur crédit, de leur rendement et de leurs risques)

REMARQUE GENERALE

Veuillez répondre en cochant la case de votre choix.
Pour chaque question ou énoncé, il n'existe qu'une seule bonne réponse.

Question 1

Cochez l'expression correcte :

- la principale distinction entre un prêt obligataire avec warrant et un prêt convertible est qu'il y a toujours dilution du bénéfice dans le premier cas
- un prêt obligataire convertible est émis à un taux inférieur au taux du marché. En cas de conversion, l'entreprise réalise une plus-value
- émettre un prêt convertible est une meilleure façon d'attirer des moyens supplémentaires qu'un prêt obligataire avec warrant
- émettre un prêt obligataire avec warrant est une meilleure façon d'attirer des moyens supplémentaires qu'un prêt convertible

IEC	Nom & Prénom	Dossier n°
Examen du		

QUESTIONS TYPES

COMPTABILITÉ ANALYTIQUE D'EXPLOITATION ET COMPTABILITÉ DE GESTION

REMARQUE GENERALE

Veuillez répondre en cochant la case de votre choix.
Pour chaque question ou énoncé, il n'existe qu'une seule bonne réponse.

Question 1

Une unité d'œuvre est avant tout :

- une pièce produite
- une matière première
- une unité de mesure**
- une unité monétaire

La méthode des coûts directs repose sur la distinction entre :

- les charges variables et les charges fixes
- les charges directes et les charges indirectes**
- les charges réelles et les charges estimées
- les charges affectées et les charges imputées

Question 2

La société « TOPIC » vend au cours du mois de janvier 1 000 pièces au prix unitaire de vente de 2 000 €

Les charges variables de la période sont de 1 200 € la pièce.

Les charges fixes de la même période se chiffrent à 500 000 €

Le résultat de « TOPIC » pour le mois de janvier sera de :

- 500 000 €
- 400 000 €
- 300 000 €**
- 200 000 €

IEC	Nom & Prénom	Dossier n°
Examen du		

**COMPTABILITÉ ANALYTIQUE D'EXPLOITATION ET COMPTABILITÉ
DE GESTION (suite)**

La quantité de point mort de la société « TOPIC » est de :

- 375
- 625
- 525
- 475

Dans l'hypothèse où durant les 20 jours ouvrables de janvier les ventes journalières sont régulières, le point mort de la société « TOPIC » sera atteint le :

- 9,5 jour
- 12,5 jour
- 10,5 jour
- 10,0 jour

IEC	Nom & Prénom	Dossier n°
Examen du		

QUESTIONS TYPES

SYSTÈMES D'INFORMATION ET INFORMATIQUE

REMARQUE GENERALE

Veuillez répondre en cochant la case de votre choix.
Pour chaque question ou énoncé, il n'existe qu'une seule bonne réponse.

Question 1

Quel langage peut être utilisé pour décrire la structure de données dans un document Web ?

- XML
- PDF
- UML
- HTML

Question 2

Aujourd'hui, on retrouve généralement les logiciels comptables comme module dans un système intégré pour :

- Extended Business Reporting Language (XBRL)
- Customer Relationship Management (CRM)
- Enterprise Resource Planning (ERP)
- Online Analytical Processing (OLAP)

IEC	Nom & Prénom	Dossier n°
Examen du		

QUESTIONS TYPES

RÉVISION COMPTABLE

REMARQUE GENERALE

Veuillez répondre en cochant la case de votre choix.
Pour chaque question ou énoncé, il n'existe qu'une seule bonne réponse.

Question 1

Dans le cadre de l'exercice de la mission de contrôle du commissaire, le contrôle physique de la caisse :

- ne peut être réalisé que moyennant l'accord du gérant ou de l'administrateur délégué
- est une étape du contrôle des valeurs disponibles qui ne peut, en aucun cas, être omise
- doit être réalisé de préférence en présence du responsable de la caisse**
- ne peut pas être réalisé par le collaborateur du commissaire

Question 2

Lors d'une opération de fusion :

- l'expert-comptable ne doit pas se prononcer sur le rapport d'échange
- l'expert-comptable calcule le rapport d'échange afin de ne léser personne
- l'expert-comptable se prononce sur le caractère légitime et équitable du rapport d'échange
- l'expert-comptable se prononce sur le caractère pertinent et raisonnable du rapport d'échange**

IEC	Nom & Prénom	Dossier n°
Examen du		

QUESTIONS TYPES

COMPTES CONSOLIDÉS

REMARQUE GENERALE

Veuillez répondre en cochant la case de votre choix.
Pour chaque question ou énoncé, il n'existe qu'une seule bonne réponse.

Question 1

Un fabricant d'automobiles et de camions (Loco) a réparti ses différentes activités dans des entités juridiques distinctes. Ainsi, Loco a également constitué une entreprise juridique distincte où les clients peuvent conclure des contrats de leasing pour les automobiles et camions de la marque Loco qu'ils souhaitent prendre en leasing opérationnel plutôt que de les acheter. Les entreprises de production vendent toujours un certain nombre de leurs véhicules et camions à la société de leasing Loco.

Au moment d'établir les comptes consolidés de l'entreprise Loco, la société de leasing dans laquelle Loco détient 80 % des actions sera reprise de la manière suivante dans les comptes consolidés (nous tenons compte des dispositions de l'arrêté royal du 30 janvier 2001) :

- la société de leasing sera reprise dans les comptes consolidés de Loco par intégration globale
- la société de leasing sera reprise dans les comptes consolidés de Loco par intégration proportionnelle
- la société de leasing sera reprise dans les comptes consolidés de Loco par la méthode de la mise en équivalence
- la société de leasing sera reprise dans les comptes consolidés de Loco à la valeur d'acquisition de la participation

IEC	Nom & Prénom	Dossier n°
Examen du		

COMPTES CONSOLIDÉS (suite)

Question 2

Le 1^{er} janvier 20X3, l'entreprise Clock détient 100 % du capital de l'entreprise Swatch. Le 2 janvier, l'entreprise Clock vend une machine à l'entreprise Swatch. L'écriture suivante est passée lors du transfert de cette machine dans la comptabilité de l'entreprise Clock :

Créance sur l'entreprise Swatch €50 000
à machines – valeur d'acquisition €30 000
plus-value à l'occasion de la réalisation d'actifs immobilisés €20 000

Les deux entreprises amortissent chaque année leurs immobilisations corporelles à un rythme d'amortissement de 10 % sur la valeur d'acquisition

Au 31.12.20X3, on retrouve les montants suivants dans les comptes individuels de Clock et Swatch en ce qui concerne leurs immobilisations corporelles respectives :

	Clock €	Swatch €
Immobilisations corporelles – va	356 200	187 000
Amortissements actés sur immobilisations corporelles	119 700	78 870

Les montants repris dans le bilan consolidé de l'entreprise Clock concernant les immobilisations corporelles seront les suivants :

	<u>Immobilisations corporelles – va</u>	<u>Amortissements actés</u>
<input type="checkbox"/>	<u>€ 523 200</u>	<u>€ 196 570</u>
<input type="checkbox"/>	€ 523 200	€ 198 570
<input type="checkbox"/>	€ 543 200	€ 196 570
<input type="checkbox"/>	€ 543 200	€ 198 570

IEC	Nom & Prénom	Dossier n°
Examen du		

QUESTIONS TYPES

CONTRÔLE INTERNE

REMARQUE GENERALE

Veillez répondre en cochant la case de votre choix.
Pour chaque question ou énoncé, il n'existe qu'une seule bonne réponse.

Question 1

Quelle fonction ne répond pas au principe de la séparation des fonctions dans l'exécution d'une transaction ?

- la fonction de disposition
- la fonction de conservation
- la fonction d'audit interne**
- la fonction d'enregistrement et de contrôle

Question 2

En quoi consiste la vérification du principe d'exhaustivité des enregistrements dans le cycle des ventes ?

- s'assurer que toutes les ventes et créances ont bien été enregistrées**
- s'assurer que toutes les ventes et créances enregistrées sont bien acquises à l'entreprise
- s'assurer que les ventes enregistrées sont celles de la période sous contrôle
- s'assurer que les soldes repris au bilan sont correctement évalués

IEC	Nom & Prénom	Dossier n°
Examen du		

QUESTIONS TYPES

PRINCIPE DE MATHÉMATIQUE ET DE STATISTIQUE

REMARQUE GENERALE

Veuillez répondre en cochant la case de votre choix.
Pour chaque question ou énoncé, il n'existe qu'une seule bonne réponse.

Question 1

Quand deux capitaux initiaux, dont le premier représente 90 % du second, donnent-ils le même capital final, compte tenu d'un taux d'actualisation quadrimestriel composé de 3,5 % sur le premier capital et d'un taux d'actualisation bimestriel composé de 1,1 % sur le deuxième capital ?

Quelle formule peut résoudre ce problème, sachant que :

- K1 est le premier capital initial et K2 le deuxième ;
- y1 et y2 sont les taux d'actualisation respectifs des premier et deuxième capitaux ;
- K1 et K2 indiquent les périodes de temps.

Choisissez la bonne formule :

$\frac{K2}{(1 - y1)^{k1n}} = \frac{K1}{(1 - y2)^{k2n}}$

$\frac{K1}{(1 - y1)^{k1n}} = \frac{K2}{(1 - y2)^{k2n}}$

$\frac{K1}{(1 - y1)^n} = \frac{K2}{(1 - y2)^n}$

$\frac{y1}{(1 - K1)^{k1n}} = \frac{y2}{(1 - K2)^{k2n}}$

IEC	Nom & Prénom	Dossier n°
Examen du		

PRINCIPE DE MATHÉMATIQUE ET DE STATISTIQUE (suite 1)

Question 2

La dérivée de l'expression $D(2x^3 - 7x^2 + 3x - 5)$ est une des solutions suivantes.

Cochez la bonne réponse :

- $D(2x^3 - 7x^2 + 3x - 5) = 6x^3 + 7x^2 + 3x + 5$
- $D(2x^3 - 7x^2 + 3x - 5) = 2x^3 - 7x^2 + 3x - 5$
- $D(2x^3 - 7x^2 + 3x - 5) = 6x^2 - 14x + 3$
- $D(2x^3 - 7x^2 + 3x - 5) = 6x^2 - 7x^2 + 5$

Question 3

Dans une entreprise, la répartition des rémunérations annuelles brutes de 85 travailleurs en 2003 était la suivante :

rémun. ann. brutes en € 1 000,00	Nombre de travailleurs	x_i	$f_i \cdot X_i$	$f_i \cdot (X_i - \bar{x})^2$	$f_i \cdot \log X_i$	$f_i \cdot X_i^2$	Σf_i
21 - < 27	4	24	96	991	5,521	2 304	4
27 - < 33	8	30	240	759	11,817	7 200	12
33 - < 39	23	36	828	322	35,795	29 808	35
39 - < 45	35	42	1470	179	56,814	61 740	70
45 - < 51	11	48	528	750	18,494	25 311	81
51 - < 57	4	54	216	813	6,931	11 664	85
Totaux	85	234	3378	3814	135,372	138 060	

Indiquez comment les indices suivants sont calculés :

1. la moyenne arithmétique \bar{x} :

- $\bar{x} = 3\,814/234$
- $\bar{x} = 135,372/85$
- $\bar{x} = 3\,378/3\,814$
- $\bar{x} = 3\,378/85$

IEC	Nom & Prénom	Dossier n°
Examen du		

PRINCIPE DE MATHÉMATIQUE ET DE STATISTIQUE (suite 2)

2. l'écart type σ :

$\sigma = \sqrt{3\ 814/85}$

$\sigma = \sqrt{3\ 378/85}$

$\sigma = \sqrt{3\ 378/234}$

$\sigma = \sqrt{3\ 814/3\ 378}$

3. l'écart type relatif ou coefficient de variation V :

$V = \sigma / \bar{x} \times 100$

$V = \bar{x} / \sigma$

$V = f_i \cdot X_i / \sigma \times 100$

$V = \sigma / f_i \cdot X_i$

IEC	Nom & Prénom	Dossier n°
Examen du		

QUESTIONS TYPES

IMPÔT DES SOCIÉTÉS

REMARQUE GENERALE

Veuillez répondre en cochant la case de votre choix.
Pour chaque question ou énoncé, il n'existe qu'une seule bonne réponse.

Question 1

Une société dissoute le 2 février 2004 :

- reste soumise au régime normal de l'impôt des sociétés jusqu'à la clôture de sa liquidation
- reste soumise au régime normal de l'impôt des sociétés, tant qu'elle exerce une exploitation
- est soumise à un régime particulier dit « régime de la cotisation spéciale de liquidation »
- est considérée comme inexistante fiscalement et voit ses bénéfices imposés directement dans le chef de ses associés ou actionnaires

Question 2

Une société vend des actions d'une autre société en réalisant une plus-value.

Une seule des affirmations suivantes est correcte. Laquelle ?

- pour obtenir l'immunisation de la plus-value, la société doit porter et maintenir celle-ci à un compte distinct du passif (condition d'intangibilité)
- pour obtenir l'immunisation de la plus-value, la société doit remployer le prix de vente des actions dans les formes et délais prévus par la loi
- l'immunisation de la plus-value ne peut être accordée, si elle porte sur des actions d'une société étrangère qui n'est pas soumise à un impôt analogue à l'impôt belge des sociétés***
- pour que l'immunisation puisse s'appliquer à la plus-value, il faut que celle-ci porte sur des actions ou parts qui ont la nature d'immobilisations financières et qui sont ou ont été détenues en pleine propriété pendant une période ininterrompue d'au moins un an

IEC	Nom & Prénom	Dossier n°
Examen du		

QUESTIONS TYPES

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

REMARQUE GENERALE

Veuillez répondre en cochant la case de votre choix.
Pour chaque question ou énoncé, il n'existe qu'une seule bonne réponse.

Question 1

Laquelle des affirmations suivantes est correcte :

- une livraison intracommunautaire exemptée est une livraison pour laquelle les biens doivent être transportés vers un autre État membre par le fournisseur ou pour son compte
- une livraison intracommunautaire exemptée est une livraison pour laquelle les biens doivent uniquement être transportés par l'acheteur vers un autre État membre
- une livraison intracommunautaire est exemptée de TVA, s'il est démontré que l'acheteur est un assujetti qui dispose dans son État membre d'un numéro de TVA valable et qui renseigne également ce numéro au fournisseur, et s'il peut être démontré que les biens ont été transportés vers un autre État membre. Que ce transport ait été réalisé par le fournisseur ou l'acheteur, ou par un tiers pour leur compte**
- une livraison intracommunautaire est soumise à la TVA belge. Cette TVA sera ultérieurement restituée au fournisseur, s'il existe une preuve de l'acheteur selon laquelle il a correctement comptabilisé l'acquisition intracommunautaire dans sa déclaration TVA dans son État membre

Question 2

Indiquez selon quel critère le lieu des prestations de services suivantes est déterminé :

1. Une entreprise de transport néerlandaise (avec numéro NL) réalise pour une entreprise belge (avec numéro BE) un transport de marchandises des Pays-Bas vers la Belgique.
- le lieu de la prestation de services est le lieu de départ du transport : les Pays-Bas
- le lieu de la prestation de services est le lieu où est établi le prestataire de services : les Pays-Bas
- le lieu de la prestation de services est le lieu d'arrivée du transport : la Belgique
- le lieu de la prestation de services est la Belgique, État membre dont la facture du preneur reprend son numéro de TVA**

IEC	Nom & Prénom	Dossier n°
Examen du		

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE (suite)**2. Un entrepreneur allemand réalise pour une entreprise belge un travail immobilier à un bâtiment de l'entreprise belge à Verviers.**

- le lieu de la prestation de services est l'Allemagne, État membre où est établi le prestataire de services
- le lieu de la prestation de services est la Belgique, lieu où est situé l'immeuble**
- le lieu de la prestation de services est la Belgique, État membre où est établi le preneur
- le lieu de la prestation de services est l'Allemagne, État membre où le prestataire de services possède un numéro de TVA

IEC	Nom & Prénom	Dossier n°
Examen du		

QUESTIONS TYPES

PRINCIPES DE FISCALITÉ RÉGIONALE ET LOCALE

REMARQUE GENERALE

Veuillez répondre en cochant la case de votre choix.
Pour chaque question ou énoncé, il n'existe qu'une seule bonne réponse.

Question 1

Le précompte immobilier est un impôt régional et est localisé selon le critère :

- l'endroit où le bien immobilier est situé**
- le domicile fiscal du contribuable
- dans le cas d'un contribuable – habitant du Royaume – le domicile fiscal du contribuable ; dans le cas contraire, l'endroit où le bien immobilier est situé
- l'endroit où le contribuable est inscrit dans le registre de la population

Question 2

Laquelle des assertions suivantes n'est PAS CORRECTE ?

- la tutelle administrative est une limitation à l'autonomie fiscale des communes et provinces
- les règlements-taxes communaux et provinciaux ne peuvent PAS être confrontés à la Constitution**
- un recours en annulation contre un règlement-taxe communal peut être soumis au Conseil d'État
- le receveur communal est compétent pour le recouvrement des taxes communales

IEC	Nom & Prénom	Dossier n°
Examen du		

QUESTIONS TYPES

PRINCIPES DE DROIT FISCAL EUROPÉEN ET INTERNATIONAL

REMARQUE GENERALE

Veuillez répondre en cochant la case de votre choix.
Pour chaque question ou énoncé, il n'existe qu'une seule bonne réponse.

Question 1

Une accise sur les boissons rafraîchissantes, qui est appliquée au même tarif et aux mêmes conditions tant pour les produits nationaux que pour les produits étrangers d'autres États membres de l'Union européenne, mais qui est compensée, de manière globale, à concurrence d'un même montant, par des avantages fiscaux destinés uniquement aux boissons rafraîchissantes nationales, est :

- une imposition indirecte protégeant les produits nationaux, interdite par l'art. 90 du traité CE
- une aide d'État accordée au secteur domestique des poids lourds, interdite par l'art. 87/1 du traité CE
- une violation de la liberté de circulation pour tous les citoyens de l'UE sur la base de l'art. 18/1 du traité CE
- une taxe d'effet équivalent à des taxes à l'importation et des restrictions quantitatives à l'importation, interdite par l'art. 28 du Traité CE**

Question 2

Selon les dispositions générales du modèle de convention OCDE, les revenus des activités maritimes sont imposables :

- dans l'État où est établi l'établissement stable à partir duquel les activités maritimes sont exercées
- dans l'État où est établi le siège de direction effective de la compagnie maritime, quels que soient les établissements dans lesquels les activités sont déployées**
- dans l'État ou les États où les navires de l'entreprise ont été enregistrés
- dans l'État où la société qui exploite les navires a été constituée (*state of incorporation*)

IEC	Nom & Prénom	Dossier n°
Examen du		

QUESTIONS TYPES

DROIT DES SOCIÉTÉS

REMARQUE GENERALE

Veuillez répondre en cochant la case de votre choix.
Pour chaque question ou énoncé, il n'existe qu'une seule bonne réponse.

Question 1

Vous devez procéder à la convocation à l'assemblée générale d'une SA. Il y a aussi bien des actions nominatives que des actions au porteur.

La convocation à l'assemblée générale est :

- uniquement publiée dans un organe de presse de diffusion nationale, dans un organe de presse de la région du siège de la société et au *Moniteur belge*
- publiée dans un organe de presse de diffusion nationale, dans un organe de presse de la région du siège de la société, au *Moniteur belge* et via un courrier recommandé aux actionnaires nominatifs
- publiée dans un organe de presse de diffusion nationale, dans un organe de presse de la région du siège de la société, au Moniteur belge et via une lettre missive adressée aux actionnaires nominatifs**
- publié dans un organe de presse de diffusion nationale ou dans un organe de presse de la région du siège de la société et via une lettre missive adressée aux actionnaires nominatifs

Question 2

Une société perd la personnalité juridique :

- au moment de la dissolution
- au moment de la publication de la décision de dissolution
- au moment de la clôture de la liquidation**
- par l'accord des associés

IEC	Nom & Prénom	Dossier n°
Examen du		

QUESTIONS TYPES

PRINCIPES DE DROIT COMMERCIAL ET LÉGISLATION RELATIVE AUX ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

REMARQUE GENERALE

Veuillez répondre en cochant la case de votre choix.
Pour chaque question ou énoncé, il n'existe qu'une seule bonne réponse.

Question 1

Le concordat judiciaire :

- fait naître une situation de concours entre les créanciers, tout comme dans le cadre de la faillite ou de la liquidation*
- signifie la fin d'un procès, par la voie d'un accord entre parties
- depuis la nouvelle loi du 17 juillet 1997, débouche automatiquement sur un jugement de faillite en cas d'échec du concordat
- impose que le commerçant soit heureux et de mauvaise foi pour pouvoir bénéficier de la protection du concordat

Question 2

En matière de contrat de vente, la garantie des vices cachés impose au vendeur :

- d'avoir un certificat de bonnes vie et mœurs au moment de la vente
- de garantir les vices apparents moyennant l'envoi d'une lettre recommandée pour l'acheteur dans un délai de 19 jours après la livraison
- de s'abstenir de toute concurrence vis-à-vis de l'acheteur
- de garantir la chose vendue contre tout vice non apparent qui rendrait la chose impropre à l'usage auquel elle est destinée*

IEC	Nom & Prénom	Dossier n°
Examen du		

QUESTIONS TYPES

PRINCIPES DE DROIT DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

REMARQUE GENERALE

Veuillez répondre en cochant la case de votre choix.
Pour chaque question ou énoncé, il n'existe qu'une seule bonne réponse.

Question 1

Un employé est engagé le 5 janvier avec une période d'essai de 3 mois. Il doit travailler de 8 heures à 17 heures.

Quand doit-on communiquer la période d'essai ?

- au plus tard le premier jour de travail
- au plus tard fin janvier
- au plus tard le 4 avril
- au plus tard avant le début du travail**

Question 2

La SPRL Bel Été est déclarée en faillite.

Le gérant a droit à une assurance faillite pour une durée de :

- 6 mois**
- un mois par trimestre que l'intéressé a payé ses cotisations en tant qu'indépendant
- durée illimitée
- 1 mois

IEC	Nom & Prénom	Dossier n°
Examen du		

QUESTIONS TYPES

PRINCIPES D'ÉCONOMIE D'ENTREPRISE, D'ÉCONOMIE GÉNÉRALE ET D'ÉCONOMIE FINANCIÈRE

REMARQUE GENERALE

Veuillez répondre en cochant la case de votre choix.
Pour chaque question ou énoncé, il n'existe qu'une seule bonne réponse.

Question 1

L'élasticité de la demande par rapport au prix d'un bien est égale à -2 . Une augmentation du prix de 10 % entraîne :

- une diminution de la quantité demandée de 2 %
- une diminution de la quantité demandée de 5 %
- une diminution de la quantité demandée de 20 %**
- une diminution des recettes de 20 %

Question 2

À court terme, une entreprise qui subit des pertes doit arrêter son activité :

- immédiatement
- si les recettes des ventes ne couvrent pas les coûts fixes
- si les coûts fixes sont supérieurs aux coûts variables
- si les recettes des ventes ne couvrent pas les coûts variables**

IEC	Nom & Prénom	Dossier n°
Examen du		